

2.9 Spécialistes et compétences informatiques...

Les sociétés des **technologies, contenus et supports de l'information** (TCSI) sont quatre fois plus nombreuses à employer des **spécialistes informatiques** que l'ensemble des sociétés de 10 personnes ou plus (69 % en 2018 contre 17 %, *figure 1*). Dans l'Union européenne, 20 % des sociétés de 10 personnes ou plus emploient des spécialistes informatiques.

En 2018, 12 % des sociétés de 10 à 49 personnes emploient des spécialistes informatiques, contre 41 % des sociétés de 50 à 249 personnes et 75 % des sociétés de 250 personnes ou plus.

Dans les sociétés des TCSI comme dans l'ensemble de l'économie, la part de sociétés employant des spécialistes informatiques a très peu évolué depuis 2014, quel que soit le secteur. Cette faible augmentation peut être due à une offre d'emplois plus importante que la demande. En 2018, 9 % des sociétés avaient cherché à recruter des spécialistes informatiques l'année précédente (6 % en 2014), et plus de la moitié d'entre elles ont rencontré des difficultés de recrutement, quelle que soit leur taille. En 2018, dans les secteurs des TCSI, la moitié des sociétés avait cherché à recruter des spécialistes et sept sociétés ayant tenté de recruter sur dix ont déclaré avoir eu des difficultés de recrutement (*figure 2*).

En 2018, 9 % des sociétés ont organisé des formations sur les **technologies de l'information et de la communication** (TIC) pour leurs spécialistes informatiques, soit un peu plus de la moitié des sociétés qui en emploient. Dans les secteurs des TCSI, les formations sont plus fréquentes : 44 % des sociétés ont formé leurs spécialistes informatiques sur les TIC, soit environ les deux tiers des sociétés qui en emploient (*figure 3*).

En 2018, 16 % des sociétés organisent des formations sur les TIC pour les agents non spécialistes informatiques. Dans les secteurs des TCSI, elles sont 40 %. Les sociétés qui emploient des spécialistes

informatiques organisent davantage ces formations pour les agents non spécialistes, ces formations pouvant être animées par leurs propres spécialistes.

La maintenance des infrastructures est la tâche informatique la plus fréquente (seulement 15 % des sociétés n'en ont pas eu besoin en 2017), et majoritairement la plus sous-traitée (62 % des sociétés ont fait principalement appel à des prestataires) (*figure 4*). De manière générale, dans l'ensemble des sociétés, seules les **fonctions supports** relatives aux logiciels bureautiques sont en majorité réalisées par les employés de la société, sa maison mère ou ses filiales (43 % des sociétés, 21 % n'étant pas concernées par ces tâches). De nos jours, ces fonctions demandent peu de compétences pointues en informatique et peuvent être réalisées par des personnes dont ce n'est pas la principale responsabilité : ainsi, 37 % des sociétés n'employant aucun spécialiste informatique font exécuter les fonctions supports pour les logiciels de bureautique par leurs propres employés.

En 2018, 67 % des sociétés ont un site *web*, mais 59 % seulement se déclarent concernées par les fonctions supports *web*. Cet écart peut venir du fait que certains sites n'ont pas fait l'objet de maintenance en 2017 ou servent à plusieurs sociétés, la société répondant à l'enquête n'ayant pas la charge de son support. Quand les sociétés en ont la charge, la majorité d'entre elles sous-traitent (44 % contre 15 % en interne). Pour toutes les autres tâches informatiques, la majorité des sociétés ont recours à des prestataires.

Dans les secteurs des TCSI, où exercent davantage de spécialistes informatiques, les tâches sont plus importantes et plus diversifiées. Le cas échéant, elles sont majoritairement réalisées par les employés (à 60 % pour la maintenance des infrastructures et à 42 % pour le développement de logiciels ou de systèmes de gestion d'entreprise). ■

Définitions

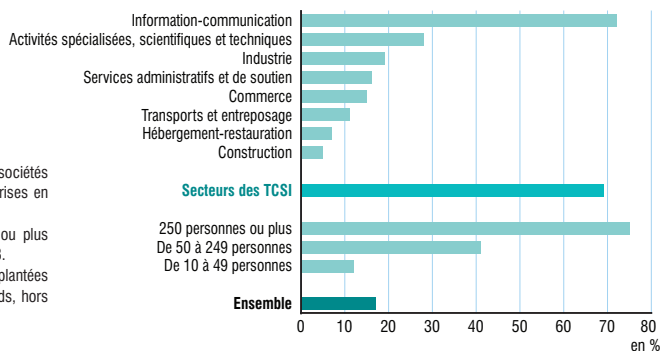
Spécialistes informatiques : personnes dont l'activité principale se situe dans le domaine des **technologies de l'information et de la communication** (TIC). Par exemple, développer, faire fonctionner, ou maintenir des systèmes d'information, des applications informatiques ou internet.

Technologies, contenus et supports de l'information (TCSI), **fonctions supports**, **enquête communautaire sur les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises** (TIC-entreprises) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2018 – enquête TIC auprès des entreprises », *Insee Résultats*, avril 2019.

1. Emploi de spécialistes informatiques selon la taille de l'entreprise et le secteur d'activité en 2018



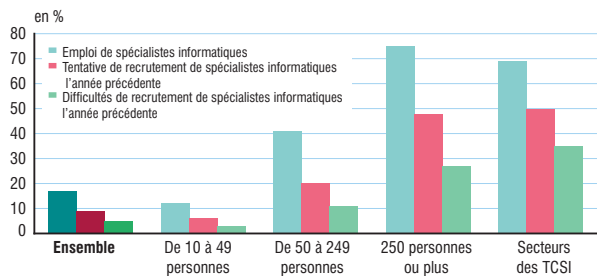
Note : les sociétés des TCSI représentent 5 % des sociétés faisant partie du champ de l'enquête TIC-entreprises en 2018.

Lecture : 17 % des sociétés de 10 personnes ou plus emploient des spécialistes informatiques en 2018.

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France des secteurs principalement marchands, hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC-entreprises 2018.

2. Emploi, tentative et difficultés de recrutement des spécialistes informatiques en 2018



Note : les tentatives et difficultés de recrutement sont mesurées l'année précédente, donc en 2017. Seulement 1 % des sociétés n'employant pas (ou plus) de spécialistes informatiques en 2018 a cherché à recruter en 2017, contre 46 % des sociétés qui en emploient.

Lecture : 9 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont tenté de recruter en 2017, 5 % ayant rencontré des difficultés dans ce recrutement.

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France des secteurs principalement marchands, hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC-entreprises 2018.

3. Emploi de spécialistes informatiques et formations dans le domaine des TIC en 2018

	Formations TIC	Formations pour les spécialistes informatiques	Formations pour les non-spécialistes informatiques	Formations pour les spécialistes et les non-spécialistes informatiques	Emploi de spécialistes informatiques
Ensemble	19	9	16	6	17
Sociétés employeuses de spécialistes informatiques	64	53	45	33	100
Sociétés non employeuses de spécialistes informatiques	10	///	10	///	0
De 10 à 49 personnes	15	5	13	3	12
De 50 à 249 personnes	36	23	29	17	41
250 personnes ou plus	70	58	58	47	75
Secteurs des TCSI	56	44	40	28	69

/// : absence de résultat due à la nature des choses. Lecture : 19 % des sociétés ont organisé des formations dans le domaine des TIC pour leurs employés en 2018 (9 % pour leurs spécialistes informatiques, 16 % pour les autres employés).

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France des secteurs principalement marchands, hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC-entreprises 2018.

4. Réalisation des tâches informatiques en 2018

Lecture : 15 % des sociétés ne sont pas concernées par la maintenance des infrastructures informatiques ; 62 % font réaliser ces tâches principalement par un prestataire et 23 % principalement par leurs propres employés (y compris ceux de la maison mère ou des filiales).

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France des secteurs principalement marchands, hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC-entreprises 2018.

